







Certification de l'Organisme de formation de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie

L'organisme de formation professionnelle de la fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie est certifié Qualiopi pour les actions de formation.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

SOMMAIRE

PARTIE 1 : LA FILIERE DE FORMATION EN CANOË-KAYAK
SCHEMA DE LA FILIERE DE FORMATION DES MONITEURS ET DES ENTRAINEURS DE CANOË-KAYAK
DIPLÔMES PROFESSIONNELS
CALENDRIER DES FORMATIONS D'ETAT
DIPLÔMES FEDERAUX
PARTIE 2 : LA FORMATION CONTINUE10
FORMATIONS SUR LE THEME DE L'ENTRAINEMENT
EF1 - Module 2 Entraîner dans une discipline : Paracanoë18
EF2 - Module 1 Concevoir l'entrainement
EF2 - Module 1 Concevoir l'entrainement : Kayak Polo20
EF2 - Module 2 Entrainer dans une discipline : Course en Ligne21
EF2 - Module 2 Entrainer dans une discipline : Slalom22
EF2 - Module 3 Préparation Physique Générale et Récupération23
EF2 - Module 4 Posture d'Entraineur, Communication et dimension mentale24
EF3 La préparation physique 2.0
EF3 Posture de l'entraineur et communication
EF3 Développement et Optimisation de la performance physique27 EF3 Préparation Physique Générale et Récupération28
FORMATIONS DE FORMATEURS29
FORMATIONS SUR LE THEME DU DEVELOPPEMENT
Educateur & Educatrice Pagaie Santé®32
PARTIE 3 : LES DIPLÔMES PROFESSIONNELS34
DIPLOMES DEJEPS D'ENTRAINEUR (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) 35
DIPLOMES DESJEPS DIRECTION DE STRUCTURE ET DE PROJET (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)
CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DE MONITEUR DE CANOË-KAYAK (CQP)39
CQP Moniteur de canoë kayak et sports de pagaie en eau calme40
PARTIE 4 : INDICATEURS DE PERFORMANCE42
Formations certifiantes 202341 Evaluations des formations par les stagiaires42
PARTIE 5 : L'ADMINISTRATIF43
Accès aux formations pour les personnes en situation de handicap
RECLAMATIONS 50



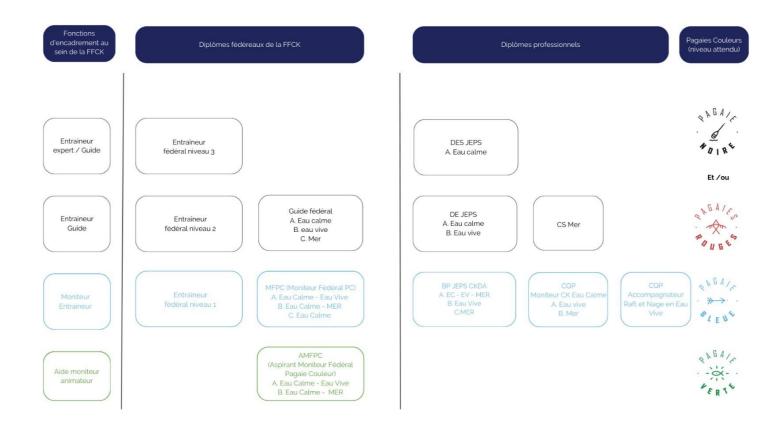


PARTIE 1 : LA FILIERE DE FORMATION EN CANOË-KAYAK





SCHEMA DE LA FILIERE DE FORMATION DES MONITEURS ET DES ENTRAINEURS DE CANOË-KAYAK



Les diplômes d'encadrement bénévoles et professionnels sont indiqués sur ce schéma. Le dispositif Pagaies Couleurs constitue le socle commun de formation des pratiquants, donnant les prérequis nécessaires pour accéder aux formations de cadres ainsi qu'un niveau de compétences de navigation du cadre attendues à la certification.



DIPLÔMES PROFESSIONNELS

Il existe différents types de diplômes professionnels, ouvrant droit à des prérogatives d'encadrement professionnel:

- Les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) délivrés conjointement par la branche professionnelle et la FFCK,
- Les diplômes d'Etat délivrés par le Ministère chargé des sports : BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS,
- Les diplômes universitaires de la filière STAPS

Le CQP de moniteur de canoë-kayak et sport de pagaie en eau calme (Certificat de Qualification Professionnelle) :

C'est une qualification professionnelle qui permet à un moniteur d'accéder à un emploi rémunéré.

Le détenteur d'un CQP moniteur de Canoë-Kayak et sport de pagaie en eau calme est un cadre pédagogiquement autonome. Il peut encadrer, animer et enseigner les sports de pagaie.

Le CQP est accessible aux moniteurs fédéraux par une formation organisée par la FFCK via les CREF (Commission Régionale enseignement formation).

Il est par ailleurs accessible en formation initiale pour une durée de 150 heures de formation en centre et 100 heures en entreprise.

Deux options viennent compléter cette certification : le Certificat Complémentaire Professionnel en eau-vive et le Certificat Complémentaire Professionnel en mer (CCP).

Vous trouverez les informations complémentaires sur la <u>page du site Internet de la FFCK.</u>

Le CQP Accompagnateur de Raft et Nage en Eau Vive :

C'est une qualification professionnelle qui permet d'accéder d'encadrer le raft et la nage en eau vive sous la responsabilité d'un encadrant titulaire d'un diplôme de niveau 4. Ce CQP est accessible via une formation de 175 heures.

Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports) :

- → Deux mentions ont été publiées dans les arrêtés datant de novembre 2024 :
- 1- Mention « activités du canoë-kayak et disciplines associées Option A / en eau calme, en eau vive et en mer » :
 - Tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage dont le stand up paddle :
 - en eau calme, sans limite
 - en eau vive jusqu'à la classe III
 - en mer jusqu'à vent de 5 Beaufort sur le site d'évolution
- 1 Mention « canoë-kayak et disciplines associées option B /en Mer » :
 - Tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage dont le stand up paddle en eau calme et en mer, sans limite définie de conditions d'exercice



2- Mention « canoë-kayak et disciplines associées en eau vive » :

- Tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage dont le stand up paddle, en eau calme et en eau vive, sans limite définie de classe de rivière
- Activités de canyonisme jusqu'à la cotation V1, A5, EII
- Cette mention s'inscrit dans « l'environnement spécifique » et n'est à ce titre portée que par des établissements du Ministère des sports. Chacune des mentions permet d'enseigner les activités, d'animer et d'entraîner jusqu'au premier niveau de compétition.

Vous pouvez trouver les informations complémentaires et les textes de référence.

Le DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) :

Il existe 2 mentions de canoë-kayak au DEJEPS et 1 certificat de spécialisation :

- DEJEPS mention « canoë-kayak et disciplines associées en eau vive »
- DEJEPS mention « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme »
- CS mention « canoë-kayak et disciplines associées en mer » associé au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

C'est un diplôme de niveau V qui permet de devenir **entraineur / coordonnateur de club** dans le milieu concerné par le diplôme. Il correspond par ailleurs aux emplois des structures d'entraînement du Parcours de Performance Fédéral (PPF). Dans les activités d'eau vive, il est le premier niveau de diplôme permettant d'encadrer professionnellement en eau vive au-delà de la classe III.

La direction technique nationale de la FFCK met en place deux formations DEJEPS portées par le CREPS de Toulouse.

Vous pouvez trouver les informations complémentaires et les textes de référence.

Le DESJEPS (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports) PERFORMANCE SPORTIVE :

Il existe 1 DESJEPS canoë kayak et disciplines associées :

• DESJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive ». Ce DESJEPS est mis en œuvre en collaboration avec l'INSEP.

Vous pouvez trouver les informations complémentaires et les textes de référence.

Le diplôme est proposé par la FFCK en partenariat avec l'INSEP. La formation conjugue des séquences de formation en centre et d'autres en situation professionnelle sous tutorat pédagogique.

Le DESJEPS ASECS (ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE, CULTURELLE ou SPORTIVE)

• 1 Mention « DIRECTION DE STRUCTURE ET DE PROJET » :

Le DESJEPS spécialité "Animation socio-éducative, culturelle ou sportive" mention "Direction de structure et de projet" atteste des compétences suivantes :

- fédérer les différents partenaires dans la conception d'un projet de développement en lien avec les valeurs de l'éducation populaire ;
- concevoir des démarches participatives et d'éducation populaire ;
- accompagner les instances élues dans la formalisation de projets de développement ;
- analyser les enjeux des territoires pour y inscrire l'action de la structure ;



- concevoir les axes de formation des acteurs de la structure ou du projet de développement ;
- organiser des actions de formation de formateurs, dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.

LE MÉTIER : La directrice/ le directeur de structure et de projet :

- est responsable de la mise en œuvre collective, technique et financière du projet de la structure ;
- est le garant de la mise en œuvre du projet associatif et/ou de développement ;

Exemples d'emplois occupés :

- o directrice directeur de Base Nautique;
- o directrice directeur d'un club sportif;
- o directrice directeur de structure fédérale (Comité Régional ; Comité Départemental...) ;
- o directrice directeur de centre social;
- o directrice directeur de centre culturel;
- o directrice directeur de MJC;
- o responsable de pôle ou d'unité d'action sociale.
- o cheffe-chef de projets

Conditions d'accès à la formation :

- Etre titulaire du PSC1 ou équivalent.
- Etre titulaire, soit :
 - du DEFA;
 - du DEJEPS « animation socio-éducative ou culturelle » ;
 - d'un diplôme de niveau V du champ de l'animation enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Ou:

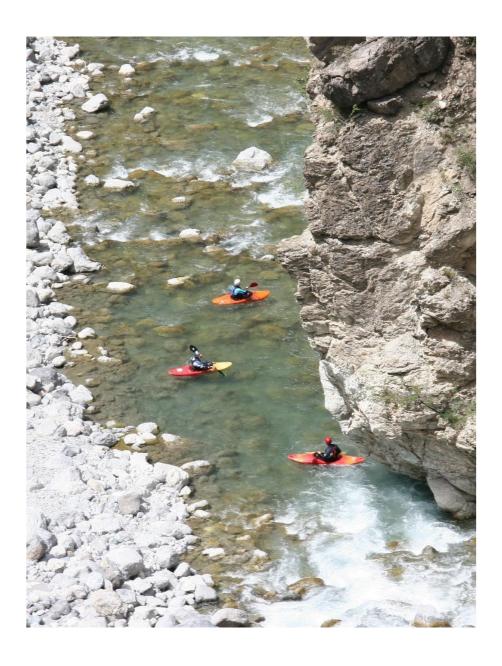
• justifier d'une expérience de 36 mois (2400 heures) d'activité professionnelle ou bénévole, quel que soit le domaine.

La FFCK propose un DESJEPS Direction de structure et de projet de septembre 2026 à octobre 2027.

Vous pouvez trouver des informations complémentaires et les textes de référence.

CALENDRIER DES FORMATIONS D'ETAT

Pour accéder aux formations organisées (BPJEPS ou DEJEPS), vous pouvez vous référer à la page : https://www.sports.gouv.fr/calendrier-des-formations-490.



DIPLÔMES FEDERAUX

Diplômes d'encadrement

Pour encadrer les sports de pagaie à titre bénévole, la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie a mis en place une filière de formation fédérale comprenant les diplômes suivants :

ACCUEILLIR, ANIMER
INITIER ENSEIGNER
ORGANISER

DIPLOME D'AMFPC

ASPIRANT MONITEUR
FEDERAL PAGAIES COULEURS

DIPLOME DE MFPC

MONITEUR FEDERAL PAGAIES

COULEURS

ENTRAINER EN COMPETITION OU EN LOISIR SPORTIF

DIPLOME D'ENTRAINEUR FÉDÉRAL 1

DIPLOME D'ENTRAINEUR FÉDÉRAL 2

DIPLOME D'ENTRAINEUR FÉDÉRAL 3

DEVELOPPER LE LOISIR
ENCADRER DANS TOUTES LES
CONDITIONS

DIPLOME DE GUIDE FEDERAL EAU CALME

DIPLOME DE GUIDE FEDERAL EAU VIVE

DIPLOME DE GUIDE FEDERAL MER

Pour accéder à ces diplômes, il faut soit participer à une formation, soit s'appuyer sur la Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale.



Diplôme d'ASPIRANT MONITEUR FÉDÉRAL PAGAIES COULEURS / ASPIRANTE MONITRICE FÉDÉRALE PAGAIES COULEURS

- Option eau calme-mer
- Option eau calme-eau vive

DESCRIPTIF DES DIPLOMES D'AMFPC:

1^{er} niveau de diplôme permettant à un cadre d'accueillir différents publics, de les initier à l'activité et d'animer bénévolement dans son association.

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

 Donner les outils et connaissances nécessaires pour qu'ils puissent encadrer dans les meilleures conditions et selon leurs prérogatives.

CONTENUS:

- Connaissances générales de l'activité
- Construction d'une situation pédagogique
- Utilisation de la méthode Pagaies Couleurs, jusqu'à la Pagaie Verte
- Conditions de sécurité de la pratique

PUBLICS CONCERNÉS:

- Licence Fédérale 1 an
- Avoir 15 ans révolus à l'inscription.
- Etre titulaire d'une Pagaie Verte.

DATES ET LIEUX DE FORMATIONS:

Se référer au site internet de la FFCK selon son territoire

DUREE DE LA FORMATION:

Formation modulaire ou continue (selon les régions), d'au moins 35h en centre de formation et complétée d'une alternance en club supervisée par un tuteur.

TARIF DE LA FORMATION :

Renseignements auprès de la CREF (commission régionale enseignement formation) de votre région ou de votre CTR.

CONTACTS:

- Comités Départementaux CK ou Comités Régionaux CK
- Service formation FFCK: serviceformation@ffck.org



Diplôme de MONITEUR FÉDÉRAL PAGAIES COULEURS / MONITRICE FÉDÉRALE PAGAIES COULEURS

- Option eau calme-mer
- Option eau calme-eau vive
 - Option eau calme

DESCRIPTIF DES DIPLOMES DE MFPC:

Second niveau de diplôme permettant d'enseigner le canoë-kayak aux différents publics de l'association et d'animer bénévolement dans son association.

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

 Donner les outils et les connaissances nécessaires pour encadrer dans les meilleures conditions et selon les prérogatives d'exercice.

CONTENUS:

- Connaissances générales de l'activité
- Construction d'une séance et d'un cycle d'apprentissage
- Utilisation de la méthode Pagaies Couleurs, jusqu'à la Pagaie Bleue
- Conditions de sécurité de la pratique

PUBLICS CONCERNES:

- Licence Fédérale 1 an
- Avoir 17 ans révolus à l'inscription, titulaires de l'AMFPC dans la même option.
- Titulaire d'un Pagaie Couleur Bleue

DATES ET LIEUX DE FORMATIONS:

Se référer au site internet de la FFCK selon son territoire.

DUREE DE LA FORMATION:

Formation modulaire ou continue (selon les régions), d'au moins 35h en centre de formation et complétée d'une alternance en club supervisée par un tuteur.

TARIF DE LA FORMATION:

Renseignements auprès de la CREF (commission régionale enseignement formation) de votre région ou du CTR.

CONTACTS:

- Comités Régionaux CK
- Service formation FFCK : <u>serviceformation@ffck.org</u>



PARCOURS DE FORMATION DES ENTRAÎNEURS NIVEAU 1

DESCRIPTIF DES DIPLOMES D'ENTRAINEURS FEDERAUX:

Il s'agit du premier niveau de diplôme d'entrainement au sein de la filière fédérale, qui apporte des contenus et des outils opérationnels à l'entraîneur de club.

Il se compose de 4 modules de formation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

- Acquérir et approfondir des connaissances ;
- Donner accès aux ressources et aux outils des entraîneurs de niveau 1;
- Apprendre à utiliser les ressources.

CONTENUS:

Les thématiques abordées seront les suivantes :

ENTRAINEUR FEDERAL NIVEAU 1

MODULE 1 / UC1

Organiser l'entrainement

MODULE 2 / UC2

Entraîner dans une discipline

MODULE 3 / UC3

Préparation physique générale et récupération

MODULE 4 / UC4

Relation aux sportifs

Formation modulaire, de 4 blocs en centre de formation.

PUBLICS CONCERNES:

Pour l'accès aux formations :

- Licence fédérale 1 an
- Etre en charge d'un groupe d'entrainement en canoë-kayak

Les modules de formation de ce premier niveau sont accessibles de manière distincte les uns des autres, en formation continue. Aucun pré-requis de diplôme n'est demandé aux stagiaires.

Pour la certification :

 Avoir participé à l'ensemble du parcours de formation

DATES ET LIEUX DE FORMATIONS:

Pour connaître les dates et les lieux de l'ensemble de modules rendez-vous sur les pages de présentation spécifique à chaque module.

FRAIS PEDAGOGIQUES D'UN MODULE DE FORMATION :

Frais pédagogiques

Définit par l'organisateur

PLUS D'INFORMATIONS : www.ffck.org/

pages formation



PARCOURS DE FORMATION DES ENTRAÎNEURS NIVEAU 2

DESCRIPTIF DES DIPLOMES D'ENTRAINEURS FEDERAUX:

Il s'agit du second niveau de diplôme d'entrainement au sein de la filière fédérale.

Il se compose de 4 modules de formation afin de permettre des allers/retours sur la pratique, de proposer un cursus léger en temps collectifs, de donner un temps de pratique important.

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

- Acquérir et approfondir des connaissances ;
- Analyser sa pratique;
- Faire le lien avec la mise en pratique de terrain ;
- Donner accès aux ressources.

CONTENUS:

Les thématiques abordées seront les suivantes :

ENTRAINEUR FEDERAL NIVEAU 2

MODULE 1 / UC1

Concevoir l'entrainement

MODULE 2 / UC2

Entraîner dans une discipline

MODULE 3 / UC3

Préparation physique générale et récupération

MODULE 4 / UC4

Posture d'entraîneur et dimension mentale

PUBLICS CONCERNES:

Pour l'entrée en formation :

- Licence fédérale 1 an
- Être en charge d'un groupe d'entrainement en canoëkavak
- 18 ans révolus à l'inscription
 Les modules de formation de ce second niveau sont
 accessibles de manière distincte les uns des autres, en
 formation continue. Aucun prérequis de diplôme n'est
 demandé aux stagiaires.

Pour la certification :

- Avoir participé à l'ensemble du parcours de formation
- Être titulaire d'une Pagaie Bleue.

DATES ET LIEUX DE FORMATIONS:

Les semaines ont lieu sur l'ensemble des pôles France (Toulouse / Pau / Cesson / Nancy...), le siège de la FFCK, les stages nationaux...

Pour connaître les dates et les lieux de l'ensemble des modules, rendez-vous sur les pages de présentation spécifiques à chaque module.

DUREE DE LA FORMATION:

Formation modulaire, d'au moins 4 modules en centre de formation.

TARIF D'UN MODULE DE FORMATION:

Frais pédagogiques

Définit par l'organisateur

PLUS D'INFORMATIONS:

www.ffck.org / pages formation



PARTIE 2 : LA FORMATION CONTINUE





FORMATIONS SUR LE THEME DE L'ENTRAINEMENT







EF1 - Module 2 Entraîner dans une discipline : *Paracanoë*

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

- Mieux connaître et comprendre les situations de handicap (physique, sensoriel et mental) pour mieux accompagner les projets de sportifs et sportives
- Identifier les points clés de l'encadrement sportif paracanoë par la mise en place de situations pratiques tutorées
- Connaître les règlements paracanoë et leurs conséquences sur l'entraînement



Du 06 au 10 octobre 2025 Au Grau-du-Roi (30)

DURÉE DE LA FORMATION:

3 jours soit 21 h

FORMATEUR(S):

Entraîneurs nationaux, Cadres Techniques de la fédération

CONTACT:

Service Formation

Tél: 01 45 11 08 70

Email: serviceformation@ffck.org

Inscriptions et programme : Catalogue en ligne



PUBLICS CONCERNÉS:

- Entraîneurs de Clubs
- Entraîneurs du PPF
- Conseillers Techniques
- Bénévoles

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITÉS FINANCIERES:

		Salarié	Bénévole	
Frais pédagogiques	Intégralement Pris en charge*	50€/jour		
	32€/h soit 672 €	Soit 150 €		

*Prise en charge par l'AFDAS sous réserve d'un accord de financement préalable (aménagements possibles du tarif si situation prouvée de non prise en charge avant le début de la formation).





EF2 - Module 1 Concevoir l'entrainement

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

- Connaitre la physiologie de l'effort et l'adapter aux modèles de performances
- Elaborer une planification sur une saison sportive (dimensions physiques, technico-tactique, mentale)
- Optimiser la charge d'entraînement
- Conduire, évaluer et adapter la planification de l'entraînement
- Evaluer les capacités physiologiques et physiques des sportifs



DATES ET LIEUX DE FORMATION:

13 au 17 octobre 2025 Pau (64)

DURÉE DE LA FORMATION: 5 jours soit 35h

FORMATEUR(S):

Entraîneurs nationaux, Cadres Techniques de la fédération

RESPONSABLE DE LA FORMATION:

Pierre DEVAUX Email: pdevaux@ffck.org

Tel: 06 82 96 70 12

CONTACT:

Service formation FFCK

Tél: 01 45 11 08 70

Email: serviceformation@ffck.org

Inscriptions et programme : Catalogue en ligne

PUBLICS CONCERNÉS:

- Entraîneurs de Clubs
- Entraîneurs du PPF
- Conseillers Techniques
- Bénévoles

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITÉS FINANCIERES:

Salarié Bénévole

Intégralement
Pris en charge*

pédagogiques

32€/h soit 1120€
Soit 250€

Frais
hébergement Les stagiaires sont
et autonomes
restauration

*Prise en charge par l'AFDAS sous réserve d'un accord de financement préalable (aménagements possibles du tarif si situation prouvée de non prise en charge avant le début de la formation).





EF2 - Module 1 Concevoir l'entrainement : Kayak Polo

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

- S'informer de l'exigence du haut niveau en kayak polo et sur le métier d'entraîneur au sein des structures
- Analyser des résultats et en tirer des enseignements. L'exemple des championnats du Monde U21
- Créer des formats pédagogiques pour la formation des jeunes en kayak-polo
- Élaborer une planification annuelle pour les U15 et U18
- Construire une démarche commune sur les principes de formation du jeune à travers des outils pédagogiques
- Évaluer les niveaux des joueurs (performances physiques, tactique...)

DATES ET LIEUX DE FORMATION:

Dates 2025 à définir

Vaires-sur-Marne (77) ou Cesson-Sévigné (35)

DURÉE DE LA FORMATION : 2 jours soit 15h

FORMATEUR(S):

Entraîneurs nationaux, Cadres Techniques de la fédération

RESPONSABLE DE LA FORMATION:



Camille RICHER

Email: cricher@ffck.org Tel: 06 28 54 27 84

CONTACT:

Service formation FFCK Tél: 01 45 11 08 70

Email: serviceformation@ffck.org

Inscriptions et programme : A venir...



PUBLICS CONCERNES:

- Entraîneurs de Clubs
- Entraîneurs du PPF
- Conseillers Techniques
- Bénévoles

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITÉS FINANCIERES:

Salarié Bénévole Intégralement **Frais** Pris en 50€/jour pédagogiques charge* 32€/h soit 480 € Soit 100 €

Frais hébergement

Les stagiaires sont autonomes

restauration

*Prise en charge par l'AFDAS sous réserve d'un accord de financement préalable (aménagements possibles du tarif si situation prouvée de non prise en charge avant le début de la formation).





EF2 - Module 2 Entrainer dans une discipline : Course en Ligne

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

- Analyser et relier les facteurs de la performance de la discipline
- Diagnostiquer le niveau d'un sportif
 l'argumenter et accompagner l'évolution
- Former techniquement un sportif au niveau de la Pagaie Noire dans une discipline
- Mettre en œuvre de schémas technicotactiques liés à la discipline
- Construire ses outils d'observation et de suivi de l'entrainement
- Utiliser les outils d'observation, de mesure et d'aide à l'entrainement de la discipline

DATES ET LIEUX DE FORMATION:

Du 30 mars au 03 avril 2025 A définir

DUREE DE LA FORMATION:

5 jours soit 35 h

FORMATEUR(S):

Entraîneurs nationaux, Cadres Techniques de la fédération

RESPONSABLE DE LA FORMATION:



Pierre DEVAUX Email: pdevaux@ffck.org Tel: 06 82 96 70 12

CONTACT:

Service Formation Tél: 01 45 11 08 70

Email: serviceformation@ffck.org

Inscriptions et programme : A venir...



PUBLICS CONCERNÉS:

- Entraîneurs de Clubs
- Entraîneurs du PPF
- Conseillers Techniques
- Bénévoles

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITÉS FINANCIERES:

	Salarié	Bénévole
	Intégralement	
Frais	Pris en	50€/jour
pédagogiques	charge*	
		Soit 250€
	32€/h soit 1120€	

^{*}Prise en charge par l'AFDAS sous réserve d'un accord de financement préalable (aménagements possibles du tarif si situation prouvée de non prise en charge avant le début de la formation)





EF2 - Module 2 Entrainer dans une discipline : Slalom

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

- Analyser et relier les facteurs de la performance de la discipline
- Diagnostiquer le niveau d'un sportif, l'argumenter et accompagner l'évolution
- Former techniquement un sportif au niveau de la Pagaie Noire dans une discipline
- Mettre en œuvre des schémas technico-tactiques liés à la discipline
- Construire ses outils d'observation et de suivi de l'entraînement
- Utiliser les outils d'observation, de mesure et d'aide à l'entraînement de la discipline

DATES ET LIEUX DE FORMATION:

Du 30 mars au 03 avril 2025 Pôle France de Pau (64)

DUREE DE LA FORMATION:

5 jours soit 35 h

FORMATEUR(S):

Entraîneurs nationaux, Cadres Techniques de la fédération

RESPONSABLE DE LA FORMATION:



Pierre DEVAUX

Email: pdevaux@ffck.org
Tel: 06 82 96 70 12

CONTACT:

Service Formation Tél: 01 45 11 08 70

Email: serviceformation@ffck.org

Inscriptions et programme : A venir...



PUBLICS CONCERNÉS:

- Entraîneurs de Clubs
- Entraîneurs du PPF
- Conseillers Techniques
- Bénévoles

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITÉS FINANCIERES:

	Salarié	Bénévole
Frais	Intégralement Pris en	50€/jour
pédagogiques	charge*	50€/Jour
		Soit 250€
	32€/h soit 1120€	

*Prise en charge par l'AFDAS sous réserve d'un accord de financement préalable (aménagements possibles du tarif si situation prouvée de non prise en charge avant le début de la formation).





EF2 - Module 3 Préparation Physique Générale et Récupération

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

- Comprendre les apports de la PPG dans l'entraînement
- Mettre en œuvre les activités périphériques au cœur de la séance d'entraînement : ski de fond, musculation poids de corps, étirements, cross fit, PPG ...
- Programmer la PPG en fonction des objectifs de performance, de l'âge, des conditions extérieures et des ressources de la structure
- Consuire des séances de musculation
- Maîtriser les techniques de récupération appropriées au public
- Dopage et conduites à risque

DATES ET LIEUX DE FORMATION:

Du 13 au 17 janvier 2025 Pau (64)

DUREE DE LA FORMATION : 5 jours soit 35h

NOMBRE MAXIMUM DE STAGIAIRES: 15

RESPONSABLE DE LA FORMATION:



Pierre DEVAUX
Email: pdevaux@ffck.org
Tel: 06 82 96 70 12

CONTACT:

Service formation FFCK Tél: 01 45 11 08 70

Email: serviceformation@ffck.org

Inscriptions et programme : A venir...



PUBLICS CONCERNES:

- Entraîneurs de Clubs
- Entraîneurs du PPF
- Conseillers Techniques
- Bénévoles

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES:

Salarié Bénévole

Intégralement
Frais Pris en
pédagogiques charge*

50€/jour

Soit 250€

32€/h soit 1120€

*Prise en charge par l'AFDAS pour les salariés sous réserve d'un accord de financement préalable (aménagements possibles du tarif si situation prouvée de non prise en charge avant le début de la formation).





EF2 - Module 4

Posture d'Entraineur, Communication et dimension mentale

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

- Connaître les objectifs, outils et techniques de la préparation mentale
- Programmer la préparation mentale sur une saison sportive
- Conduire des séances de préparation mentale
- Se connaître dans sa relation aux autres et mobiliser différents modes de communication
- Collaborer efficacement avec les acteurs du projet sportif
- Analyser sa pratique d'entraîneur
- Place de l'entraineur au sein du réseau et du projet de performance

DATES ET LIEUX DE FORMATION:

Du 10 au 14 mars 2025 Pôle de Cesson-Sévigné (35)

DUREE DE LA FORMATION : 5 jours soit 35h

FORMATEUR(S):

Entraîneurs nationaux, Cadres Techniques de la fédération

RESPONSABLE DE LA FORMATION:



Pierre DEVAUX Email: pdevaux@ffck.org Tel: 06 82 96 70 12

CONTACT:

Service formation FFCK Tél: 01 45 11 08 70

Email: serviceformation@ffck.org

Inscriptions et programme : A venir...



PUBLICS CONCERNES:

- Entraîneurs de Clubs
- Entraîneurs du PPF
- Conseillers Techniques
- Bénévoles

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES:

Salarié Bénévole

Intégralement

Frais Pris en 50€/jour

pédagogiques charge*

Soit 250€ 32€/h soit 1120€

Frais

hébergement et

Les stagiaires sont autonomes

restauration

*Prise en charge par l'AFDAS sous réserve d'un accord de financement préalable (aménagements possibles du tarif si situation prouvée de non prise en charge avant le début de la formation).



EF3 La préparation physique 2.0

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

- Mettre en place une préparation physique individualisée et spécifique.
- Connaitre et expérimenter les outils de préparation physique de 2^{ème} génération (Kettle/TRX/Masse, Elastiques, Capteurs de vitesse, Automassage, Mobilité...)
- Mettre en place une programmation de préparation physique avec des outils modernes et adaptés aux profils des athlètes.
- Intégrer le développement spécifique au quotidien en salle et sur l'eau

DATES ET LIEUX DE FORMATION:

Hiver 2026 A Pau (64)

DUREE DE LA FORMATION: 3 jours soit 21h

FORMATEUR(S):



Yann LE PENNEC
Entraineur national
Email: ylepennec@ffck.org

RESPONSABLE DE LA FORMATION:



Pierre DEVAUX
Email: pdevaux@ffck.org
Tel: 06 82 96 70 12

CONTACT:

Service formation FFCK Tél: 01 45 11 08 70

Email: serviceformation@ffck.org



PUBLICS CONCERNES:

- Entraîneurs de Clubs
- Entraîneurs du PPF
- Conseillers Techniques
- Entraineurs en charge d'un projet de performance.

Vous êtes intéressé par cette formation ? Faites-le nous savoir et nous vous recontactons dès que les dates sont définies.

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES:

Salarié Bénévole

Intégralement
Frais Pris en 50€/jour
pédagogiques charge*

Soit 150€
32€/h soit 672 €

Frais

hébergement Les stagiaires sont et autonomes restauration

*Prise en charge par l'AFDAS sous réserve d'un accord de financement préalable (aménagements possibles du tarif si situation prouvée de non prise en charge avant le début de la formation).



EF3

Posture de l'entraineur et communication

CONTENUS DE LA FORMATION:

- Identifier les grands principes des préférences motrices,
- Découverte des types de personnalités selon le MBTI,
- Connaître les principes de base de la communication interpersonnelle. Application dans le cadre de la relation professionnelle
- Etre en mesure d'identifier les profils d'athlètes,
- Adopter une posture professionnelle adaptée et efficace dans l'entraînement et les relations entre collègues

DATES ET LIEUX DE FORMATION:

Hiver 2024 - 2025

Dates et lieu communiqués ultérieurement

DUREE DE LA FORMATION:

3 jours soit 21h

NOMBRE MAXIMUM DE STAGIAIRES: 10

FORMATEUR(S):

- Sylvain CURINIER Cadre technique fédéral, responsable de la Cellule Accompagnement à la Performance Humaine
- Nathalie GASTINEAU Cadre technique régional, accompagnatrice haute performance,
- Pierre DEVAUX Cadre technique National, accompagnateur de la haute performance et responsable DEJEPS/DESJEPS

RESPONSABLE DE LA FORMATION:



Pierre DEVAUX

Email: pdevaux@ff

Email: pdevaux@ffck.org
Tel: 06 82 96 70 12

CONTACT:

Service formation FFCK Tél: 01 45 11 08 70

Email: serviceformation@ffck.org



Crédit: Anne-Lise ADISSON

PUBLICS CONCERNES:

- Entraîneurs de Clubs
- Entraîneurs du PPF
- Conseillers Techniques
- Entraineurs

Vous êtes intéressé par cette formation? Faites-le nous savoir et nous vous recontactons dès que les dates sont définies.

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES:

	Salarié	Bénévole
	Intégralement	
Frais	Pris en	50€/jour
pédagogiques	charge*	
		Soit 150€
	32€/h soit 672 €	

Frais
hébergement
et
restauration

Les stagiaires sont autonomes

*Prise en charge par l'AFDAS pour les salariés sous réserve d'un accord de financement préalable (aménagements possibles du tarif si situation prouvée de non prise en charge avant le début de la formation).





EF3

Développement et Optimisation de la performance physique

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

- Analyse des exigences d'une discipline au regard de la dimension physique
- Individualisation de l'entraînement via un profilage physique et physiologique sur un public post puberté.

DATES ET LIEUX DE FORMATION:

Hiver 2026

Dates et lieu communiqués ultérieurement

DUREE DE LA FORMATION : 2 jours soit 14h

FORMATEUR(S):



Camille RICHER

Email: cricher@ffck.org
Tel: 06 28 54 27 84

RESPONSABLE DE LA FORMATION:



Pierre DEVAUX

Email: pdevaux@ffck.org
Tel: 06 82 96 70 12

INSCRIPTIONS:

Service formation FFCK

Tél: 01 45 11 08 70

Email: serviceformation@ffck.org

PUBLICS CONCERNES:

- Entraîneurs de Clubs
- Entraîneurs du PPF
- Conseillers Techniques
- Entraineurs en charge d'un projet de performance.

Vous êtes intéressé par cette formation ? Faites-le nous savoir et nous vous recontactons dès que les dates sont définies.

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES:

Salarié Bénévole

Intégralement
Frais Pris en 50€/jour
pédagogiques charge*

Soit 100€
32€/h soit 448 €

Frais

hébergement Les stagiaires sont et autonomes restauration

*Prise en charge par l'AFDAS sous réserve d'un accord de financement préalable (aménagements possibles du tarif si situation prouvée de non prise en charge avant le début de la formation).



EF3 Préparation Physique Générale et Récupération

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

- Identiffier le profil physique et technico tactique de ses athlètes
- Programmer de la préparation physique en fonction de l'individu, de ses spécificités, de son poste.
- Mettre en place une démarche de prévention des blessures.



DATES ET LIEUX DE FORMATION:

Hiver 2026 Lieu à définir

DUREE DE LA FORMATION : 4 jours soit 32h

NOMBRE MAXIMUM DE STAGIAIRES: 15

RESPONSABLE DE LA FORMATION:

Camille RICHER
Email: cricher@ffck.org
Tel: 06 28 54 27 84

CONTACT:

Service formation FFCK Tél: 01 45 11 08 70

 $\textbf{Email:} \underline{service formation@ffck.org}$

PUBLICS CONCERNES:

- Entraîneurs de Clubs
- Entraîneurs du PPF
- Conseillers Techniques
- Bénévoles

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITES FINANCIERES:

Frais pédagogiques

Intégralement

Pris en 50€/jour charge*

Soit 200€

32€/h soit 1024€

Frais

hébergement et

restauration

Les stagiaires sont autonomes

^{*}Prise en charge par l'AFDAS pour les salariés sous réserve d'un accord de financement préalable (aménagements possibles du tarif si situation prouvée de non prise en charge avant le début de la formation).

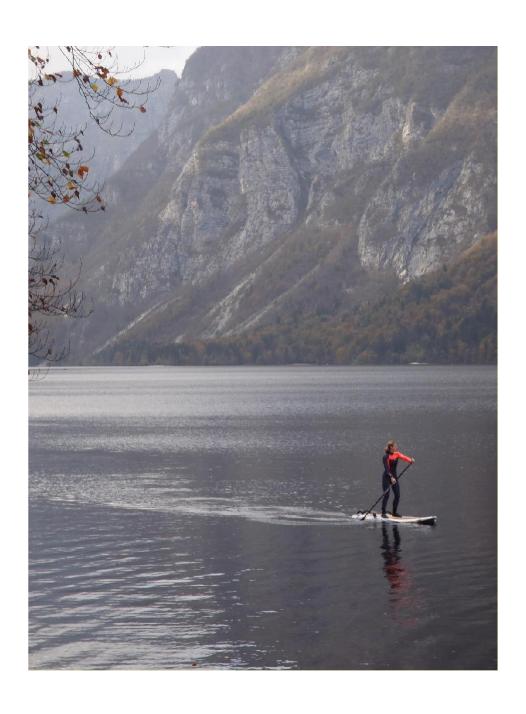


FORMATIONS DE FORMATEURS





FORMATIONS SUR LE THEME DU DEVELOPPEMENT







Educateur & Educatrice Pagaie Santé®

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

- Mobiliser les activités de pagaie pour un public spécifique porteur de maladies chroniques ou d'affections de longue durée
- Construire des offres de pratiques et des projets clubs adaptés aux besoins et aux publics de son territoire
- Accompagner les pratiquants vers une forme d'autonomie dans les activités de pagaie et vers leur intégration dans le club
- Apporter les compétences nécessaires à l'encadrement du public cible

DATES ET LIEUX DE SESSIONS DE FORMATION:

- Le lundi 15 septembre 2025 en distanciel
- Les 18 et 19 octobre 2025 à Nancy (54)
- Les 15 et 16 novembre 2025 à Nancy (54)

DUREE DE LA FORMATION:

Total 42h → 28h en présentiel + 14h en distanciel

RESPONSABLE DE LA FORMATION:

Benjamin LOUCHE
Tél: 01 45 11 08 62
Email: blouche@ffck.org

Formateur : Mélanie ROGER

CONTACT:

Service Formation Tél: 01 45 11 08 70

Email: serviceformation@ffck.org

Inscriptions et programme : Catalogue en ligne

PUBLICS CONCERNES:

- Cadre professionnel ou bénévole
- Dirigeante/ Dirigeant

PREREQUIS:

- Licence fédérale 1 an
- 21 ans minimum
- Monitorat fédéral ou diplôme professionnel en CKDA

<u>OU</u>

Certification barreur Dragon Boat (ne permet pas d'être certifié Educateur Pagaie Santé®)

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITÉS FINANCIERES:

Salarié Bénévole

Frais pédagogiques

Intégralement Pris en

16€/h

charge*

Soit 672€

42€/h soit 1680 €

Frais annexes A la charge des stagiaires

*Prise en charge par l'AFDAS sous réserve d'un accord de financement préalable (aménagements possibles du tarif si situation prouvée de non prise en charge avant le début de la formation).

Cette formation est reconnue par le CNOSF et publiée au Journal Officiel par l'arrêté du 8 novembre 2018 relatif à la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection longue durée.

Cette formation permet aux clubs ayant un encadrant formé de devenir « Club Pagaie Santé de la FFCK® », de développer un partenariat avec les maisons Sport Santé et les acteurs locaux.





Brevet Fédéral de Guide Mer

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

- Être capable d'utiliser la connaissance du milieu de pratique ainsi que les connaissances réglementaires pour définir un programme de navigation sécurisé
- Être capable de conduire un groupe sur un parcours inconnu
- Être capable d'organiser les aspects logistiques, de vie collective et d'animation d'un groupe itinérant

DATES ET LIEUX DE SESSIONS DE FORMATION:

A déterminer

DUREE DE LA FORMATION:

6 jours - 42 heures

FORMATEURS:



Jean Marc TERRADE
Formateur National Mer
jean-marc@interactionspleinenature.org
06 75 11 50 51

CONTACT:

Service Formation Tél: 01 45 11 08 70

Email: serviceformation@ffck.org

Inscriptions et programme : Catalogue en ligne

PUBLICS CONCERNES:

• Encadrant professionnel ou bénévole

PREREQUIS:

- Avoir 18 ans révolus
- Être titulaire d'une carte FFCK 1 an
- Être titulaire d'une pagaie
- Justifier d'un niveau Pagaie Couleur Rouge dans une discipline de mer

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

1 mois avant le début de la formation

TARIFS ET MODALITÉS FINANCIERES:

Salarié Bénévole

Frais Intégralement pédagogiques Pris en charge*

50€/jour

32€/h Soit 1344€

Soit 300 €

Frais annexes A la charge des stagiaires

*Prise en charge par l'AFDAS sous réserve d'un accord de financement préalable (aménagements possibles du tarif si situation prouvée de non prise en charge avant le début de la formation).



PARTIE 3 : LES DIPLÔMES PROFESSIONNELS





DIPLOMES DEJEPS D'ENTRAINEUR

(Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)

Organisé par la FFCK en partenariat avec le CREPS de Toulouse

Descriptif du Diplôme d'Etat :

Le DEJEPS est un diplôme d'état de niveau 5.

Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles. La formation est construite sur le principe de l'alternance et organisée en 700 heures en centre de formation et 500 heures en structure en formation initiale. Découpée en 4 unités capitalisables, la formation fera l'objet d'une évaluation certificative.

Objectifs de la formation :

Le titulaire du diplôme aura les prérogatives d'entrainement et d'enseignement :

- En eau calme pour le titulaire du DE JEPS canoë-kayak en eau calme
- En eau vive, en environnement spécifique (classe IV et +), pour le titulaire du DE JEPS canoë-kayak en eau vive

Ses missions principales seront les suivantes :

- Assurer l'entraînement dans les associations, les centres locaux, régionaux d'entraînement ou pôles espoirs
- Participer à des actions de formations fédérales ou de niveau IV (EF1 ; Moniteur ; CQP ; BPJEPS)
- Contribuer au développement du canoë-kayak et des sports de pagaie
- Participer à l'ensemble des actions de l'Equipe Technique Régionale

Publics concernés:

Les entraîneurs et coordonnateurs des clubs N1-N2, des clubs « Excellence » et des structures du Parcours de Performance Fédéral sont particulièrement visés, ainsi que les agents de développement des Comités Régionaux ou Départementaux.

Dates et lieux de formations :

Les modules de formation sont planifiés sur une amplitude d'1 an de septembre à septembre.

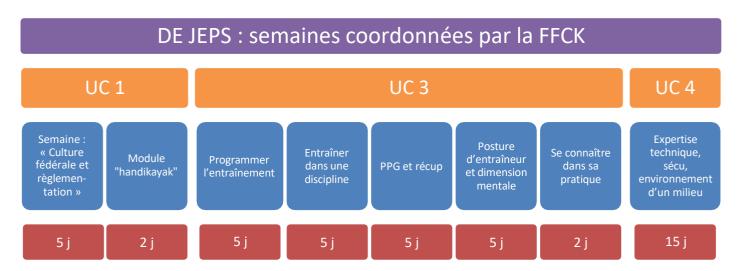
- Date limite d'inscription : mai 2025
- Date de tests d'entrée en formation : juin 2025
- Dates de formation : de septembre 2025 à novembre 2026

Les semaines de formations UC1 et UC2 se dérouleront majoritairement au CREPS de Toulouse. Les semaines UC3 et UC4 auront lieux sur l'ensemble des pôles France (Vaires-sur-Marne/ Pau/ Cesson, Nancy...), le siège de la FFCK, les stages nationaux, les sites naturels.



Contenus:

Les thématiques abordées lors des semaines FFCK seront les suivantes :



Des aménagements de parcours sont envisageables en fonction des profils et expérience des stagiaires.

Tarifs de la formation :

Tarifs sur demande auprès du CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées. Des aides financières sont envisageables et dépendent des statuts des stagiaires (AFDAS, apprentissage, Pôle Emploi...) : se renseigner le plus tôt possible auprès du CREPS de Toulouse (cf. contact ci-dessous).

Validation de la formation :

Il est possible de ne valider que certains blocs de compétences.

Contacts:

CREPS TOULOUSE:

Philippe VUITTON (Coordinateur des DEJEPS CK) 05 62 17 80 41 philippe.vuitton@creps-toulouse.sports.gouv.fr

FFCK:

Pierre DEVAUX 06 82 96 70 12 pdevaux@ffck.org

Pour plus d'informations, cliquez ici

Ou sur le site du CREPS : www.creps-toulouse.jeunesse-sports.gouv.fr



DIPLOMES DESJEPS DIRECTION DE STRUCTURE ET DE PROJET

(Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)

Le DESJEPS ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE, CULTURELLE ou SPORTIVE :

mention « DIRECTION DE STRUCTURE ET DE PROJET » Organisé par la FFCK

Le DESJEPS spécialité "Animation socio-éducative, culturelle ou sportive" mention "Direction de structure et de projet" atteste, dans le domaine de l'animation socio-éducative ou culturelle, des compétences suivantes, figurant dans le référentiel de certification :

- fédérer les différents partenaires dans la conception d'un projet de développement en lien avec les valeurs de l'éducation populaire ;
- concevoir des démarches participatives et d'éducation populaire ;
- accompagner les instances élues dans la formalisation de projets de développement ;
- analyser les enjeux des territoires pour y inscrire l'action de la structure ;
- concevoir les axes de formation des acteurs de la structure ou du projet de développement ;
- organiser des actions de formation de formateurs, dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION:

Etre titulaire du PSC1 ou équivalent.

Etre titulaire, soit:

- du DEFA;
- du DEJEPS « animation socio-éducative ou culturelle » ;
- d'un diplôme de niveau III du champ de l'animation enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Ou:

• justifier d'une expérience de 36 mois (2400 heures) d'activité professionnelle ou bénévole, quel que soit le domaine.

DUREE TOTALE:

En centre de formation : 374 h En stage pratique : 500 h Soit un total de 874 h

DATES ET LIEUX DE FORMATIONS:

Les modules de formation sont planifiés sur une amplitude d'un an de septembre 2023 à septembre 2024.

• Date limite d'inscription : 20 août 2025

Date de tests d'entrée en formation : du 24 au 27 septembre 2025

• Date de certification finale : 20 octobre 2026

ADMISSION EN FORMATION:

<u>LES ÉPREUVES DE SÉLECTION</u>: Organisées par l'organisme de formation, elles visent à évaluer l'expérience, la motivation et la pertinence du projet de formation du candidat. Elles peuvent se traduire par un test écrit, un dossier, un entretien.



LE POSITIONNEMENT a pour but d'établir le parcours individualisé de formation.

Après réussite aux épreuves, le positionnement peut mener à des allégements de formation (mais il ne dispense pas le candidat de la certification). Ainsi, le volume de la formation variera selon les allégements obtenus. Le candidat pourra aussi se voir proposer une démarche de validation des acquis de son expérience.

LE FINANCEMENT:

Les aides au financement dépendent du statut du/de la stagiaire.

Salarié: Organismes Paritaires de Compétences (OPCO), CPF via www.moncompteformation.gouv.fr
Demandeur d'emploi: Pôle emploi, collectivités, CPF via www.moncompteformation.gouv.fr, financements privés...

Coût de la formation et prise en charge : Nous consulter

VALIDATION DE LA FORMATION:

Il est possible de ne valider que certains blocs de compétences.

Contact:

Amélie RICHARD PALASZ

<u>apalasz@ffck.org</u> **Tel**: 01 45 11 08 60



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DE MONITEUR DE CANOË-KAYAK (CQP)







CQP Moniteur de canoë kayak et sports de pagaie en eau calme

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice du métier de moniteur de canoë-kayak
- Acquérir des compétences pédagogiques adaptées aux différents sports de pagaie et publics encadrés
- Perfectionnement des techniques de navigation et de sécurité

DATES ET LIEUX DE FORMATION:

Formation organisée par les CREF

ORGANISATEUR	LIEU	CONTACTS	DATES
CRCK Auvergne-Rhône-Alpes	Isle de la Serre	Claire Landrin <u>clandrin@ffck.org</u>	A définir
CRCK Bourgogne – Franche-Comté	Isle de la Serre	Nicolas MAILLOTTE nmaillotte@ffck.org	08 juin – 19 octobre 2024
CRCK Bretagne	Lieu à confirmer	Antoine DUCOURET aducouret@ffck.org	A définir
CRCK Centre	Lieu à confirmer	Nathalie GASTINEAU ngastineau@ffck.org	A définir
CRCK Grand Est	Lieu à confirmer	Etienne BAUDU ebaudu@ffck.org	15 juin – 07 décembre 2024
CRCK Hauts-de-France	Lieu à confirmer	Mathieu GOUBEL mgoubel@ffck.org	A définir
CRCK Ile-de-France	Vaires-sur-Marne	Gauthier VANDENABEELE gauthier.vandenabeele@crifck.fr	A définir
CRCK Guyane	Lieu à confirmer	Jorys PLISSOT jplissot@ffck.org	A définir
CRCK Normandie	Lieu à confirmer	Lorrie DELATTRE ldelattre@ffck.org	A définir
CRCK Nouvelle- Aquitaine	Pau	Yves NARDUZZI ynarduzzi@ffck.org	A définir
CRCK Nouvelle- Aquitaine	Lathus	François GREHAN fgrehan@ffck.org	A définir
CRCK Occitanie	Lieu à confirmer	David BERNARDEAU dbernardeau@ffck.org	A définir
CRCK Pays de la Loire	Bouchemaine / Mortagne/Sevre Kernascléden, Le Scorff	Nicolas ROULEAUD nrouleaud@ffck.org	24 septembre 2024 - 25 mai 2025
CRCK PACA	Lieu à confirmer	<u>secretariat@canoe-</u> <u>provencealpescotedazur.fr</u>	A définir
CRCK Réunion	Sainte Suzanne	Hugo BISO hbiso@ffck.org	A définir



PARTIE 4 : INDICATEURS DE PERFORMANCE

Formations proposées en 2023

Formations certifiantes 2023

DES JEPS ASECS – Direction de structure et de projet 2022-2023 :

- Taux de réussite au diplôme : 100 %
- Taux d'abandon : 0 %
- Taux d'insertion dans l'emploi à l'issue de la certification : 100 %

DES JEPS – Performance sportive 2022-2023:

- Taux de réussite au diplôme : 66 %
- Taux d'abandon: 0 %
- Taux d'insertion dans l'emploi à l'issue de la certification : 66 %

DE JEPS perfectionnement sportif 2022 -2023:

- Mention « canoë-kayak et disciplines associées en eau vive »
 - Taux de réussite au diplôme : 100 %
 - Taux d'abandon : 0 %
 - Taux d'insertion dans l'emploi à l'issue de la certification : 100 %
- Mention « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme » :
 - Taux de réussite au diplôme : 100 %
 - Taux d'abandon : 0 %
 - Taux d'insertion dans l'emploi à l'issue de la certification : 100 %

Certificat de Qualification Professionnelle de Moniteur de Canoë-kayak – 2023 :

Taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois à l'issue de la certification : 94.8%. Taux d'insertion dans l'emploi à 2 ans après la certification : 95,2 % 70 % des certifiés ont travaillé avec le CQP

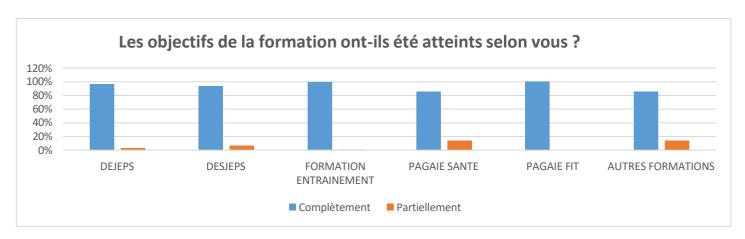
- CQP Moniteur de Canoe Kayak mention Eau Calme Eau Vive :
 - Taux d'obtention du diplôme : 89 %
- CQP Moniteur de Canoe Kayak mention Eau Calme Mer :
 - Taux d'obtention du diplôme : 87 %

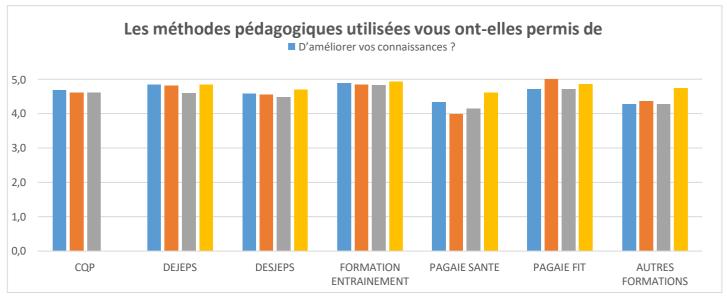
Les statistiques nationales sont disponibles ICI

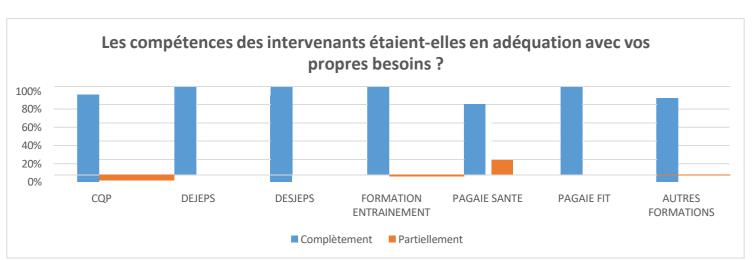


Evaluations des formations par les stagiaires

Les statistiques présentées ci-dessous sont issues d'évaluations remontées par les stagiaires durant les 66 sessions de formation proposées en 2023 par l'organisme de formation de la FFCK. Ces statistiques sont classées par type de formation.









PARTIE 5 : L'ADMINISTRATIF





Accès aux formations pour les personnes en situation de handicap

Objectif:

Permettre aux licenciés en situation de handicap d'accéder aux formations fédérales en proposant un cursus de formation ainsi qu'une validation adaptée, éventuellement partielle, des diplômes fédéraux.

Diplômes concernés:

- Toutes les formations fédérales,
- Pour les formations professionnelles : consulter le service formation de la FFCK,

Avant la formation :

Lorsqu'un licencié en situation de handicap s'inscrit sur une formation fédérale, la CREF concernée s'appuie sur le service formation et le responsable HandiKayak de la FFCK, afin :

- D'identifier le handicap et ce qu'il implique,
- D'identifier les adaptions à mettre en œuvre dans le cadre de la formation et de la certification,
- D'identifier les besoins en accompagnement,
- D'identifier les éventuelles mesures de restriction dans l'encadrement,

Adaptation de la formation et de la certification :

Un groupe de travail constitué d'un représentant de la CREF, du responsable HandiKayak de la FFCK et d'un représentant du service formation de la FFCK, détermine une adaptation de la formation, du mode de certification et éventuellement une restriction des prérogatives liées au diplôme.

Validation du diplôme et restriction des prérogatives :

La validation du diplôme sera adaptée en fonction de la proposition du groupe de travail. Les restrictions d'encadrement définies seront inscrites sur la carte (et la fiche extranet) du diplômé par le service formation de la FFCK.

Contacts:

Service formation FFCK: serviceformation@ffck.org / 01 45 11 08 56

Responsable HandiKayak FFCK: David BERNARDEAU / dbernardeau@ffck.org / 06 99 30 34 04



Financements pour les salariés des structures de la Branche sport

L'AFDAS : l'Opérateur de compétences (OPCO) dans le champ du Sport.

Depuis le 1^{er} avril 2019 l'AFDAS est l'interlocuteur de toutes les structures sportives, ayant au minimum 1 salarié·e, pour toutes les questions portant sur le financement des actions de formations.

L'inscription à l'AFDAS :

Pour saisir une demande de prise en charge, il est nécessaire d'avoir créé un compte auprès de l'AFDAS : https://www.afdas.com/entreprise/adherer-a-lafdas.html

Les demandes de financements s'effectuent en ligne :

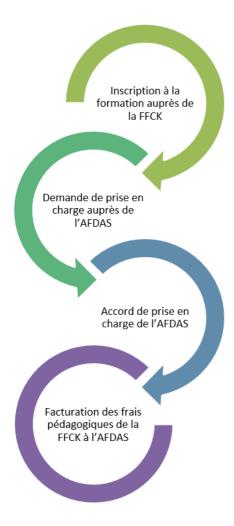
- Via votre espace personnel sur : https://afdas.force.com/Adherent/s/
- Des guides pour vous aider à effectuer votre demande sont disponibles ICI

Délais : la demande de prise en charge doit être effectuée 1 mois avant le début de la formation pour les demandes de prise en charge.

Des facilités administratives sont mises en place :

Suite à votre demande de prise en charge :

- Vous recevrez un courrier l'AFDAS précisant si la prise en charge est acceptée ou non.
- La FFCK facturera directement les frais pédagogiques à l'AFDAS
- L'AFDAS remboursera les frais annexes sur présentation de



Des conseillers AFDAS sont spécifiquement à la disposition des structures du sport : https://www.afdas.com/en-region



INSCRIPTION

Les inscriptions aux formations organisées par la FFCK se font via un catalogue en ligne via le lien suivant

https://catalogue-ffck.dendreo.com/



Conditions Générales de Vente

ARTICLE 1: Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation de la Fédération Française de Canoë Kayak et sports de Pagaie (FFCK). Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de la FFCK.

La signature du bulletin d'inscription engendre, pour le/la signataire et pour le/la participant·e l'adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions évoquées ci-après.

Ces conditions générales de vente s'appliquent à compter d'un mois avant le début de la formation.

ARTICLE 2 : Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription.

A réception du bulletin d'inscription, un devis, un programme de formation et une convention ou un contrat de formation sont transmis aux signataires et aux stagiaires.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée. Si le nombre d'inscriptions est trop faible ou trop élevé une option est enregistrée sur la prochaine action identique (article 6).

Les contenus énoncés dans le descriptif de la formation sont susceptibles d'être adaptés en fonction du profil des stagiaires inscrits.

ARTICLE 3: Convocation et attestation de stage

Une convocation est adressée aux participant-e-s huit (8) jours avant la date de début de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation. L'attestation de stage ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité du stage effectué. Elle est remise au stagiaire en fin de formation. Le cas échéant elle peut être adressée par mail à la demande de la structure.

ARTICLE 4: Prix

Toute action de formation engagée est due en totalité en conformité avec l'article 6 des présentes conditions générales de vente. Les prix comprennent les frais pédagogiques, les supports remis aux participant.e.s.

ARTICLE 5 : Facture et conditions de règlement

Après la réalisation de la formation la FFCK adresse une facture à la structure, aux stagiaires ou aux financeurs selon les modalités décrites dans la convention ou le contrat de formation.

ARTICLE 6: Rétractation/annulation

A compter de la date de signature du bulletin, le/la participant·e a un délai de dix (10) jours francs pour se rétracter. Il/elle en informe le service formation de la FFCK par mail avec accusé de réception (serviceformation@ffck.org). Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du/ de la participant·e.

En cas d'absence non justifiée du/de la participant·e, la FFCK retiendra les sommes qui lui sont dues pour la réalisation de la formation.

La FFCK se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation au plus tard huit (8) jours avant le début de la session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant. En cas d'annulation de la part de la FFCK, elle s'engage à rembourser la totalité du prix versé, sauf en cas de report de l'inscription à une date ultérieure acceptée par la structure et/ou le/la participant-e.

ARTICLE 7: Dispositions diverses

Les informations recueillies à partir du bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique destiné uniquement à la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie pour la finalité suivante : répondre à vos demandes d'informations et ou d'inscription.

Le destinataire des données est : Service Formation de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie.

Conformément à la RGPD, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à : serviceformation@ffck.org

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.

ARTICLE 8 : Différends éventuels

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait naître à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé de façon amiable entre les Parties, sera porté devant les tribunaux compétents.



Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie Règlement Intérieur de l'organisme de formation

Raison sociale de l'organisme de formation : Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie

Numéro de déclaration d'activité : 11940516194 Auprès de la préfecture de la région : lle de France

Section 1 PREAMBULE

ARTICLE 1 Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par la Fédération Française de Canoë Kayak. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire.

Le règlement intérieur définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

Section 2 DISCIPLINE GENERALE

ARTICLE 2 Assiduité du stagiaire en formation Article 2.1 Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entrainer des sanctions.

Sauf circonstances exceptionnelles acceptées par le responsable de la formation, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 2.2 Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

Le cas échéant, l'organisme de formation informe immédiatement le financeur de cet évènement qui en appliquera les conséquences.

Toute absence injustifiée ou cumuls de retards constituent une faute passible de sanctions disciplinaires.

Article 2.3 Formalisme attaché au suivi de la formation

Le/la stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il/elle se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre le cas échéant au financeur.

Le /la stagiaire remet dans les meilleurs délais à l'organisme de formation tous documents nécessaires.

ARTICLE 3 Tenue

Le/la stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte. Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être édictées et transmises au stagiaire pour des formations exposant ce dernier à des risques particuliers en raison de l'espace de formation ou des matériaux utilisés.

ARTICLE 4 Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et de bon déroulement des formations.

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation.

ARTICLE 5 Accident

Le/la stagiaire victime d'un accident survenu pendant la formation ou pendant le temps du trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail ou entre plusieurs lieux de formation, ou témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et de déclaration.

ARTICLE 6 Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.



Le/la stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il/elle doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le/la format·eur·rice.

Le/la stagiaire signale immédiatement au/ à la format·eur·rice toute anomalie du matériel.

ARTICLE 7 Représentation des stagiaires et des apprenti·e·s

Article 7.1 - Organisation des élections

Conformément à l'article R6352-10 le scrutin se déroule au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage, selon les modalités suivantes : tous les stagiaires sont élect·rice·eur·s et éligibles. Le scrutin a lieu pendant les heures de formation. Le (la) directeur (trice) a à sa charge l'organisation du scrutin, dont il assure le bon déroulement. Il en informe le/la référent·e du pôle formation de la DRJSCS sur demande de celui-ci.

Article 7.2 – Durée du mandat des délégués

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils/elles cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer à la formation. Si le/la déléguée titulaire et le/la déléguée suppléant e ont cessé leurs fonctions avant la fin de la formation, il est procédé à une nouvelle élection.

Article 7.3 - Rôle des délégués

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des formations et les conditions de vie des stagiaires/apprentis dans l'organisme de formation.

Ils/elles présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Section 3 MESURES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 8 Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le/la responsable de l'organisme de formation ou son /sa représentant·e.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- Rappel à l'ordre ;
- Avertissement écrit par le/la direct·eur·rice de l'organisme de formation ou son/sa représentant·e.;
- Blâme ;
- Exclusion temporaire de la formation ;
- Exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le/la responsable de l'organisme de formation ou son /sa représentant ⋅e. informe de la sanction prise :

- L'employeur du/de la salarié·e stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire ;
- Et/ou le financeur du stage de la sanction prise,
- Et son/sa représentant·e légal·e si le stagiaire est mineur.

ARTICLE 9 Garanties disciplinaires

Article 9.1 Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au/ à la stagiaire sans que celui-ci/celle-ci ait été informé-e au préalable des griefs retenus contre lui/elle.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le/la stagiaire n'ait été au préalable informé-e des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article 9.2 Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

Il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge, en lui indiquant l'objet de la convocation.

La convocation indique la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

Article 9.3 Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le/la stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le/la délégué·e du stage.

Le/la responsable direct-eur-rice ou son /sa représentant-e. indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du/de la stagiaire.

Article 9.4 Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.



RECLAMATIONS

Pour toute réclamation, vous pouvez envoyer un mail à <u>serviceformation@ffck.org</u> en indiquant :

- Dans l'objet « Réclamation Nom Stagiaire/ Nom Formation »
- Dans le corps du mail :
 - 1. Prénom/Nom de l'interlocuteur qui émet la réclamation (idéalement : nom de la structure et fonction occupée).
 - 2. Prénom/Nom du stagiaire qui a suivi la formation.
 - 3. Identification précise du mode de réponse souhaité (adresse mail ou numéro de téléphone).
 - 4. Objet précis de la réclamation
 - **5. Description explicite de la réclamation** (dysfonctionnement identifié, date, lieu, intervenants, conditions éventuelles de survenue du dysfonctionnement, etc.)